



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

LP

Question orale n° 609

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la dotation horaire pour les lycées d'enseignement professionnel dans le rectorat de Créteil.

Texte de la réponse

DOTATION HORAIRE DES LYCÉES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DANS LE RECTORAT DE CRÉTEIL

M. le président. La parole est à Mme Marie-George Buffet, pour exposer sa question, n° 609, relative à la dotation horaire des lycées d'enseignement professionnel dans le rectorat de Créteil.

Mme Marie-George Buffet. Lors du débat sur le projet de loi relatif à la refondation de l'école, la nécessité de revaloriser et de développer l'enseignement professionnel a été soulignée. Dans l'académie de Créteil, il représente plus de 46 000 élèves et plus d'un lycée sur trois. Malheureusement, au vu des dotations horaires annoncées pour la prochaine rentrée, je constate que rien ne bouge : aucune mesure n'a été prise pour faire respecter les horaires réglementaires en bac pro 3 ans. Depuis 2009, le ministère, et donc le rectorat, sous-dotent les filières tertiaires des lycées professionnels d'environ cinq heures par semaine, ce qui équivaut en trois ans à 420 heures manquantes par filière. Permettez-moi d'appuyer mon propos à partir de l'exemple de deux lycées : Arthur Rimbaud, à La Courneuve, et Jean Moulin, au Blanc-Mesnil. Tous deux accueillent des enseignements du tertiaire, et les horaires réglementaires n'y sont pas respectés. Ainsi, chaque semaine, cinquante-neuf heures manquent au premier et soixante-dix-neuf heures au second.

J'ajoute que la pénalisation des établissements d'enseignement professionnel touche principalement les filles puisque celles-ci représentent 68 % des effectifs des filières de services, selon une étude du ministère datée de 2012.

Vous comprendrez, madame la secrétaire d'État, que j'interroge votre ministère sur les mesures qu'il compte prendre pour faire respecter les horaires réglementaires dans les filières de bac professionnel de l'académie de Créteil. Il s'agit là d'une exigence de justice sociale. L'éducation nationale ne doit-elle pas dispenser une éducation de qualité pour toutes et pour tous, quels que soient la filière et le territoire ? C'est aussi une des conditions de la revalorisation de l'enseignement professionnel.

M. le président. La parole est à Mme la Secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Geneviève Fioraso, secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche. Madame la députée, vous avez bien voulu interroger M. Benoît Hamon, et je vous prie d'excuser son absence. Je souhaite, en préambule, rappeler tout l'attachement du Gouvernement aux filières professionnelles, que ce soit, vous l'avez mentionnée, à travers la loi sur la refondation de l'école de la République ou la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche puisque ces filières ont un avenir dans le supérieur, notamment dans le cadre des

campus des métiers que l'on a évoqués.

En effet, les élèves de ces filières sont les futurs artisans, commerçants, ouvriers qualifiés, mais aussi les futurs techniciens et ingénieurs, les futurs cadres intermédiaires – je pense aux secrétaires –, bref des acteurs des secteurs secondaire et tertiaire qui contribueront demain au redressement et au rayonnement de notre pays. Il s'agit donc d'un des sujets majeurs de la loi du 8 juillet 2013 portant orientation et programmation pour la refondation de l'école. En valorisant la voie professionnelle, nous voulons favoriser des parcours fluides et d'excellence. Il ne faut pas confondre excellence et élitisme : l'excellence est une exigence qui s'applique à l'ensemble des filières, du certificat d'aptitude professionnelle, le CAP, jusqu'au baccalauréat professionnel et, améliorant ainsi le niveau de qualification en sortie, elle s'inscrit dans la perspective du brevet de technicien supérieur, voire au-delà grâce à des passerelles accessibles à ceux qui peuvent et qui veulent poursuivre des études après bac plus 2.

J'en viens plus directement à l'académie de Créteil. Votre territoire a particulièrement souffert de l'approche comptable qui fut celle du précédent quinquennat. Pour restaurer la confiance et permettre de retrouver un bon fonctionnement des services de l'éducation nationale, le département de la Seine-Saint-Denis a bénéficié d'un premier effort significatif dès la rentrée scolaire 2012. Dans ce cadre, vingt-trois postes d'enseignant, six conseillers principaux d'éducation et soixante-huit assistants d'éducation supplémentaires ont été attribués à votre département. Pour la rentrée 2013, l'académie de Créteil a été dotée de 405 postes supplémentaires pour l'enseignement public du premier degré et de 430 pour le second degré. Cet effort va se poursuivre en 2014. À ce titre, cinquante-six postes d'enseignant seront créés dans les lycées professionnels pour la rentrée 2014. Avec une dotation horaire globale augmentée, le taux d'encadrement académique, autrement dit le nombre d'heures par élève que vous évoquiez, restera supérieur à la moyenne nationale, de même que le taux d'encadrement en Seine-Saint-Denis qui sera le plus élevé des trois départements que compte l'académie de Créteil.

Sur la méthode, je souhaite vous assurer, madame la députée, que les dotations horaires sont calculées d'abord en fonction des effectifs réels, et ce, afin de garantir l'ensemble des enseignements dus aux élèves. Les dotations respectent bien sûr les grilles horaires fixées au plan national, notamment les horaires professeurs permettant de réaliser les doublages et de financer les heures d'aide personnalisée – particulièrement utiles dans ces filières.

Au-delà, et vous le savez, notre volonté est de faire de l'enseignement professionnel une voie choisie et valorisante et non plus, comme trop souvent, un choix contraint, par défaut, et donc synonyme d'échec. C'est à cette condition que les jeunes réussiront leur insertion dans la vie professionnelle et que, forts de ce bagage initial, ils pourront continuer à progresser dans leur métier mais aussi à faire progresser notre pays dans ce redressement productif, économique.

M. le président. La parole est à Mme Marie-George Buffet.

Mme Marie-George Buffet. Merci, madame la secrétaire d'État de m'apporter une réponse aussi précise. Il y a quelques jours, une délégation des enseignants du lycée Rimbaud de La Courneuve s'est rendue au rectorat qui refusait encore d'appliquer les horaires réglementaires. Je vais donc annoncer la création de ces cinquante-six postes.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 609

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 2874

Réponse publiée au JO le : [7 mai 2014](#), page 2825

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [1er avril 2014](#)